

**LA SOCIETE D'ANJOUAN**

## CHAPITRE 2 LA SOCIÉTÉ D'ANJOUAN

Je décris ici le contexte sociologique et religieux des rites, endonnant d'abord des éléments sur l'organisation sociale, puis en présentant les différents rites islamiques pratiqués aux Comores et à Anjouan ; je décris enfin les rituels d'origine arabe ou persane anciennement introduits et marqués par des syncrétismes avec l'islam.

### 2.1. Organisation sociale, parenté et âge

Les Arabo-Persans vont imposer leur système patrilinéaire, mais tout en acceptant l'inflexion matrilineaire existante avec la résidence conjugale uxorilocale. La noblesse impose sa loi en accaparant toute la richesse du pays et ne laisse aux autochtones que les lourds travaux. On assiste à l'expropriation des terres qui se soldent par des affrontements. Le temps fort de cet accrochage fut marqué par la bataille du *Mlima wa haki* qui a permis aux Arabes de vaincre *Mufalume Agidawe*<sup>44</sup>.

Par cette victoire les Arabes et les chiraziens se rendirent maîtres des meilleures terres et imposent par la persuasion ou par la force, ou les deux, le droit foncier musulman<sup>45</sup>. Ces terres deviennent une propriété féodale selon le droit arabe :

*« L'organisation politique d'Anjouan est essentiellement aristocratique. La royauté est héréditaire en principe, l'héritier du sultan décédé n'est investi de l'autorité royale qu'après avoir été reconnu et proclamé par les nobles, assemblés en kabar. Ces nobles sont également réunis et consultés toutes les fois qu'il s'agit, pour le gouvernement, de prendre une détermination importante. Au-dessous des nobles Arabes vient la masse du peuple, composée des Antalotes et des Malgaches libres ; au dernier échelon, les esclaves, d'origine africaine ou malgache »* (Gevrey A. 1997 : 106, cité par Guy Fontaine).

Fontaine parle des arrivées massives de Shiraziens qui coïncident avec le développement assez conséquent du commerce triangulaire (Côte est-Afrique, Inde et le Golfe Persique). A ce stade, l'idéologie sunnite de rite chaféite est mise en place. Ce qui engendre une suprématie de la patrilinéarité sur la matrilinearité. Un changement radical de la société anjouanaise érige un système de classe qui jette les *Wamatsaha* et les *Warumwa* au bas de l'échelle. La haute noblesse contrôle tout :

*« Partie de Shiraz au nord-est d'Ormuz au XIIe siècle,... A cette période correspond un grand développement commercial entre la côte est de l'Afrique, l'Inde et le Golfe Persique.*

*[...] L'islam sunnite chaféite se met alors en place, ce qui impose la patrilinéarité à la matrilinearité... La société voit naître un véritable système de classe. Les membres possédants (nobles) dirigent la production, la consommation et l'allocation des ressources, laissent aux classes inférieures le travail des exploitations. En s'appropriant les terres, les shiraziens se mirent à construire des villages importants sur les collines dominant plaines et mangroves. Ces villages à fonction défensive étaient fortifiés par des hauts murs de maçonnerie à l'intérieur vivaient les nobles et leurs esclaves domestiques. Les classes inférieures habitaient les hameaux périphériques... (Fontaine G.1998 : 13-14-15)*

---

<sup>44</sup> Baha Pala, un informateur de Ouani situé Mlima wahaki entre Domoni et Numakele. D'après le même informateur Agidawe était le chef des Wakoni. Nous n'avons aucun portrait de ce personnage.

<sup>45</sup> « Paul Guy nous donne une idée du droit foncier musulman. La propriété s'acquiert par succession, par occupation, par acquisition, par accession (*idwafat*), par mise en valeur (*ihya*). La mise en valeur des terres libres est même un moyen courant pour les musulmans d'acquérir les terres ». Note Ainouddine Sidi. 1998 : pp. 24-25.

Chaque société a sa manière de vivre et d'évoluer à travers les siècles. Cette politique culturelle est ancrée dans les mœurs et coutumes qui, quelque fois, diffèrent d'une île à l'autre.

Le système de parenté à Anjouan est caractérisé par la filiation cognatique –on appartient également au groupe familial de son père et de sa mère – et par une résidence conjugale uxori-matrilocale. Le père est tenu de fournir une maison à sa fille s'il le peut lors du mariage de celle-ci. Les parcelles villageoises sont donc transmises de mère en filles, et les terres cultivées plus souvent de père en fils bien que les filles en héritent aussi s'il y en a suffisamment. L'absence de testament entraînent de nombreux conflits entre fratries autour des héritages paternels surtout. Les mariages suivent une règle d'endogamie de famille et surtout de statut social, un homme de l'élite urbaine kabaila pouvant aller épouser où il veut tandis que celui d'origine rurale mmatsaha n'étant pas accepté dans une famille urbaine. Les enfants de ces couples statutairement mixtes sont reclassés chez leur père s'ils sont élevés auprès de lui, où ils acquièrent l'ethos et l'éducation urbaine permettant leur intégration (Blanchy, 1992, 2016).

Il existe à Anjouan un système d'âge qui se manifeste surtout lors du mariage.



Photo 21

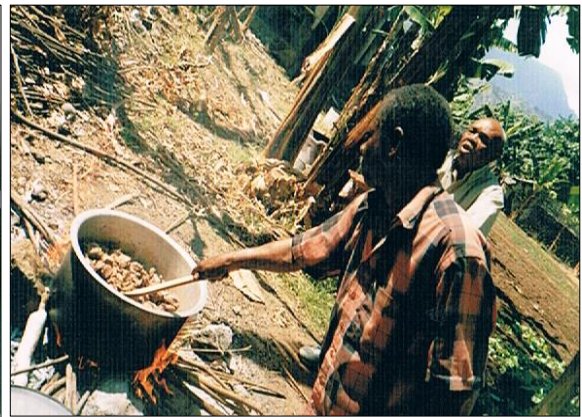


Photo 22

Photo 21 : coupe et préparation de la viande de bœuf par Abou Rafiou et Thoma

Photo 22 : Les responsables de la cuisson de la viande est à l'œuvre. Housseni Aloini est en train de touiller la viande afin qu'elle soit bien cuite. Personne n'a le droit d'y toucher avant le partage équitable.

Source : Bourhane Abderemane – photos prises en mai 1997 à Kardjavindja (Ouani)



Photo 23



Photo 24

Photo 23 et 24: Notre Classe d'âge à Ouani lors du mariage d'un de notre qui devait payer son *Shungu* « *Asiliva shungu* ». A Anjouan, le partage de viande dans une telle circonstance ne tient

**pas compte de la hiérarchie au sein de la classe d'âge comme à la Grande Comore. Sauf au moment du rituel de Nkoma où la hiérarchie est strictement respectée lors des partages des brochettes de viande.**

Source : Bourhane Abderemane – photos prises en mai 1997 à Kardjavindja (Ouani)

Les parents doivent organiser le « *Shiliyo* », repas donné à l'ensemble des membres de « *Hirimu* » mais seulement au moment où un mariage s'organise dans cette famille. Ou bien si c'est le garçon qui se marie, il doit payer son « *Shungu* » en donnant ce repas à son « *Hirimu* ». D'habitude, il est aidé par ses parents. Le cas d'Anjouan est diamétralement opposé à celui de la Grande Comore. A Anjouan, la classe d'âge n'est pas hiérarchisée et ne porte pas de nom. On le spécifie selon l'âge. A titre d'exemple : « *Hirimu ya ju* » (la classe d'âge d'en haut) ou bien « *Hirimu ya ntsini* » (la classe d'âge d'en bas ou inférieure). On dit aussi « *Hirimu ya baho* » (la classe d'âge de ton père) ou « *Hirimu ya maho* » (la classe d'âge de ta mère) ainsi de suite.

La société Anjouanaise est une société hiérarchisée où les pouvoirs ont été confisqués par une élite arabophone qui s'octroie les plus hautes fonctions. Le concept « *ustaânrab* » (faire comme les arabes) domine. Il faut donc connaître la religion, le coran, être instruit, etc. La domination des Arabes a rendu les autochtones « les *Wamatsaha* » en êtres de seconde zone, chassés de leurs terres et obligés de quitter les côtes pour se réfugier dans les hautes montagnes. La vie sociale à Anjouan était imposée par les islamisés. Les dernières arrivées s'imposent aux habitants par la persuasion, par la force, ou peut-être les deux à la fois. Claude Robineau signale que « [...] dans l'islam, tout est lié, que la vie matérielle est subordonnée à la vie religieuse, le temporel au spirituel dirions-nous, la domination est aussi juridique (imposition du droit musulman, des règles concernant la famille, les terres), militaire (qui découle du politique) et économique (un croyant ne saurait avoir une situation économique inférieure à un païen) ». (Robineau C. 1966 : 44).

Les enfants de ces populations marginalisées ont fait des études avec les fils d'aristocrates de sang arabe ou métissé. Ils ont actuellement le pouvoir économique ainsi que le pouvoir politique à Anjouan. Ils occupent les mêmes postes, les mêmes rangs sociaux. Ils ont les mêmes diplômes que les descendants de ceux qui les avaient poussés vers des zones enclavées en pleine montagne :

L'expansion de l'Islam en tant que religion avait poussé la population à créer des écoles coraniques dans les villages et villes afin de s'imprégner de cette nouvelle culture islamique.

## **2.2. Les différents rites islamiques pratiqués aux Comores**

Les arrivées successives des migrants aux Comores dès le VIII<sup>e</sup> siècle ont apporté des rites animistes l'islam, séparément ou mêlés de diverses manières.

L'islam pratiqué aux Comores est sunnite de l'école chaféite. Des sharifs, descendants du Prophète en ligne masculine, en majorité composés de Bâ 'Alawî d'Hadramawt, développèrent dès le XVI<sup>e</sup> siècle des liens commerciaux intenses avec l'archipel de Lamu et s'établirent à partir de la fin de ce siècle aux Comores : ils ont formé l'essentiel du groupe des *makabaila* d'Anjouan.

Plusieurs confréries se sont implantées dans l'archipel à des dates différentes. Le plus ancien d'entre eux fut le *qadiri* ou *Kadri*, introduit peut être vers la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle. Une autre confrérie, la plus importante actuellement embrassée par plusieurs adeptes à travers l'archipel fut le *shadhuli* ou *Shadhuli Elyashurutwi* (de la branche de *yashurutwi*), introduite elle aussi au niveau de l'archipel vers le milieu du XIX<sup>e</sup> siècle. Puis on parle aussi de la confrérie Al-Rifâ'iyya fondée aussi en Irak au XII<sup>e</sup> siècle introduite à Anjouan par Ahmad Fundi ainsi que la confrérie Alawiyya introduite par le grand mufti de l'époque Bin Sumayt dont son père Said Ahmad ben Sumayt né en 1861, mort en 1925, l'un des Ulama ou Ouléma les plus influents de Zanzibar. Il y a d'autres aussi qui méritent d'être citées notamment la confrérie Dandarawiyya créée en Egypte au XX<sup>e</sup> siècle, introduite aux

Comores par le mufti décédé en 1990, Saïd Muhammad Abdurrahmane et la confrérie Tidjaniyya dont le fief est à Mirontsy – Anjouan.

Nous savons que le *Zawiya* ou *zawia* porte deux structures : la mosquée où les adeptes font leurs prières obligatoires (cinq fois par jour) et la partie où les cheikhs sont enterrés. Tandis que les grands maîtres voient leurs tombeaux transformés en une ou plusieurs mausolées et qui deviennent alors des lieux de pèlerinage. Parmi ces grands maîtres qui furent les premiers à introduire et à propager la confrérie dans leurs régions où au sein de leur propre ville et village, une fois décédé, ils sont enterrés dans le *zawia* (mosquée-*zawia*). Ainsi leurs plus fidèles disciples érigent un mausolée pour eux. Dans beaucoup de villages comoriens, à travers l'archipel tout entier existent des *zawiyas* : soit Shadhuli, soit Rifai, soit kadri.

L'une des plus importantes confréries implantées aux Comores, la confrérie Shâdhiliyya comme indique certains documents, est née en Tunisie au XIIIe siècle. Divisée en plusieurs branches, celle de Yashrutiyya fut introduite aux Comores vers 1890 par Abdallah Darwech qui, avant de venir s'installer à Ngazidja, il avait rencontré le chef spirituel en Palestine. Le Cheikh Ali Nourdine Al-Yashruti lui donna le feu vert d'aller prêcher « *le twarika* ». Installé dans son village d'Itsandra Mdjini, Abdallah Darwech enseignait le concept de la confrérie Shâdhiliyya avec succès. Le flambeau a été repris par une autre personne, le Cheikh El-Ma'aruf, de son vrai nom Saïd Mohamed ben Cheikh Ahmed, qui, à la fin de XIXe siècle arrivait à propager cette *twarika* de la branche Yashrutiyya. Il est décédé à Moroni en 1904 et fut enterré dans la *zawiya* qu'il a construite lui-même :

D'autres confréries ont vu le jour aux Comores. Il s'agit de la Qadriyya qui a été fondée avant la Shadhuliyya probablement en Irak et qui est implantée en Grande Comore, Domoni et Ouani à Anjouan. Introduite aux Comores par Cheikh Mohamed Ahmed, mort en 1930 aux Comores. Saïd Ben Cheikh El Maaruf s'affilia à la confrérie Qadiriya à Zanzibar avant d'embrasser la confrérie shadhili. Cette confrérie trouve son écho à Domoni et à Ngazidja. La confrérie Qadriyya a vu le jour au XIIe, un siècle avant la confrérie shadhili en Irak.



**Photos 25 (à gauche) et 26 (à droite) : montrent le Zawiya Rifâ'iyade Mutsamudu**

Source : Bourhane Abderemane –photos prises le 29/4/2013

Ahmad Al Rifâ'i, originaire d'Irak, avait fondé le Twarikati Rifâ'iyy au XIIe siècle. Huit siècles après, cette confrérie atterrit aux Comores, introduite par un certain Saïd Salim ben Saïd Ahmad Al-Hamîdî décédé en 1909. Ce dernier a été formé à Zanzibar.

Hachim Ben Saïd Mohamed mentionne le nom de Sayyid Sâlim bin 'Ahmad al-Hâmid comme introducteur de la voie Rifâ'iyya à Anjouan, mort semble-t-il, en 1909 soit en 1327 de l'Hégire à Mutsamudu. Il a été enterré derrière la mosquée du vendredi de cette ville et son tombeau porte

cette inscription : « Voici le mausolée du distingué membre de la lignée du Prophète, calife de notre confrérie Rifâ'yya, Saïd Salim ibn Saïd Ahmad al Hâmîd. Que la bénédiction d'Allah soit sur lui ! » (Hachim B. S. Mohamed 2015 :55)

Née à Oran (Algérie) à la fin du XIXe siècle, la confrérie Alawiyya fut introduite aux Comores par le Cheikh Ben Soumeyt d'Itsandra (Saïd Ahmed Ben Sumayt), grand Mufti des Comores jusqu'en 1976 (durant le régime révolutionnaire d'Ali Soilihi) :

Depuis l'Egypte où elle est fondée, la confrérie Dandarawiyya a vu le jour aux Comores grâce à deux Cadis comoriens : Saïd Muhammad'Abdùrrahmâne et Saïd Abasse Mohamed Cheikh :

La Tidjaniyya, c'est-à-dire « la voie par excellence/la manière d'être » est un « *Twarika* » est une confrérie fondée par Ahmed Tidjani né à Aïnoumade en Algérie.

Les cérémonies confrériques sont parmi les plus populaires aux Comores. Il s'agit du *dayira* ou *dhikr* (remémoration de Dieu) pour la Shadhuliyya et la Qadiriyya, du *mulidi* et du *kandza* pour la Rifayya. Le *mawlid* ou anniversaire de la naissance du Prophète est également très populaire. Les deux textes employés pour cette cérémonie sont le *mawlid al-Barzanjî* nommé du nom de son auteur, de médine, et le *mawlid Sharaf al-anâm* (le meilleur de l'humanité).

Le chiisme a peut-être été présent en des temps anciens aux Comores. Il a été à nouveau implanté à Anjouan par un homme politique qui le favorise en sous-main pour raisons stratégiques. Les chiites ont peu d'adeptes mais distribuent des repas aux enfants nécessiteux contre leur présence à la madrasa. Cette situation perturbe beaucoup les Anjouanais très attachés à leur islam sunnite.

### 2.3. L'éducation religieuse à Anjouan

Deux concepts avaient évolué parallèlement à Anjouan. Les parents qui refusaient d'envoyer leurs enfants, surtout les filles, à l'école et ceux qui avaient opté d'envoyer leurs enfants à l'école des blancs. Les premiers qui avaient jugé l'école des blancs comme un lieu de débauche, ont envoyé leurs enfants à étudier le *Kurani* (le Coran) dans les « *Mavashiyo* » ou « *Bangalasho* » (Litt. Hangar du livre / l'école coranique).

#### 2.3.1. Les écoles coraniques

L'enseignement coranique fut introduit par les migrants arabo-musulmans aux Comores. Cet enseignement était confisqué par la haute noblesse qui le transmet à leurs propres progénitures. Dans son article, Saïd Mahamoudou déduit que ce sont les migrants arabo-musulmans qui avaient introduit « *le Banga lashiyo* », c'est-à-dire l'école coranique, lieu où les parents envoyaient leurs enfants pour apprendre l'Arabe et l'islam (Saïd Mahamoudou Ya Mkobe 6-7, 2000 : 65)

Mais durant la colonisation, les *Banga la shiyo* (écoles coraniques) ont vu le jour timidement, financées par des privés. Après l'indépendance, cet enseignement a pris de l'ampleur dans les collèges et lycées et ont permis une diffusion de l'arabe. Le rapprochement de l'Etat avec le monde arabe, a encore donné un rebond. Ce qui a permis aux étudiants comoriens (toute catégorie confondue) de partir dans les pays arabes poursuivre leurs études, sachant déjà parler cette langue : l'arabe.

PRATIQUE DE L'ECRIT	IMPORTANCE	OBSERVATIONS
Anjouanais pratiquant l'écrit de leur langue avec des caractères arabes	La majorité	Pratique populaire Toutes catégories sociales confondues
Anjouanais pratiquant l'écrit de leur	Important	Pratique populaire concerne surtout

langue avec des caractères latins		la catégorie des jeunes
Anjouanais comprenant le Français écrit	Faible	Le français est utilisé dans l'administration
Anjouanais comprenant l'Arabe écrit	Très faible	L'arabe 2 <sup>ème</sup> langue utilisée dans l'administration

**Tableau 2 : Evaluation des savoirs au niveau des écrits**

Claude Robineau montre la mainmise des nouveaux venus, les Arabo-chiraziens une fois installés aux Comores avant le XVe siècle ainsi que d'autres migrants Yéménites, Zanzibarites etc, au niveau de la vie sociale comorienne en refoulant les autochtones dans l'arrière-pays, créant ainsi une nouvelle classe : la noblesse. Cette classe noble s'est perpétuée jusqu'à nos jours.<sup>46</sup>».

### 2.3.2. Ecole coranique du temps des sultans

A travers les grandes villes (Ouani, Domoni, Mutsamudu, Moya), la haute noblesse et les aristocrates contrôlent le savoir et seuls leurs progénitures ont droit à l'apprentissage de « l'Ustaânrab ». On peut affirmer, à travers les différents témoignages des navigateurs (1774 et 1784) que toutes les villes de pierre abritent des écoles coraniques connues sous le nom de « Shoni ou Palashiyo/ plu. Mavashiyo ». Mais avant la création de cette structure, tout apprentissage du principe islamique s'est fait à la mosquée et à Mpangahari ou bien à Bangani l'après-midi, par l'imam des mosquées, les cheikhs des confréries. Ce métier n'est pas attribué à n'importe qui, seule la famille (kabila) noble et ceux qui sont considérés comme demi-nobles y ont accès. Pourquoi ce système ? C'est pour conserver « la pureté du sang ». Cette pratique s'observe aussi au niveau du mariage. Telle famille ne peut jamais aller demander la main d'une fille d'une telle famille.

Les fils des nobles ont vécu au sein des milieux cultivés. Ces milieux avaient des compétences non seulement religieuses et culturelles mais aussi politiques et économiques : élevés et formés au milieu de personnes ayant certaines qualités et compétences. Ces enfants devaient les acquérir au moins par imprégnation. Il y a là un double effet cumulatif dans l'acquisition de la culture. Les enfants, bénéficiant de l'éducation et de la compétence de leurs parents<sup>47</sup>, conservent et enrichissent tout au long de leur vie, leur capital culturel et assurent la relève (être Cadi, Imam, Naib, Cheikh).

Chaque école qui est absolument autonome, s'organisait autour d'un « *Fundi* », le maître coranique. Celui-ci définit tout seul son programme d'enseignement, arrête les effectifs et fixe toutes les modalités de fonctionnement de son école.

Il est modestement rétribué par les familles et vit sur le produit de ses champs dont l'entretien est fait avec l'aide des élèves. L'apprentissage est basé sur la mémoire (le par cœur). Les élèves n'ont pas le droit de traduire. Il n'y a pas à proprement parler d'horaire de calendrier scolaire, ni d'âge limite, ni d'inspecteur venant contrôler si l'enseignement est conforme à ce qui a été décidé dans les hautes sphères. Le seul contrôle est celui des parents. Devenir maître coranique, celui ou celle qui aura poussé ses études et qui a une vocation d'y être. L'école ne dispense pas de diplôme. Seulement, une petite fête vient cependant marquer le moment auquel s'est achevé le premier cycle d'une sourate. On voit donc que ce système éducatif n'a rien de rigoureux ni d'administratif ou pédagogique.

<sup>46</sup> Robineau C., Société et économie d'Anjouan (Océan Indien), Paris, ORSTOM, 1966, 260 p.

<sup>47</sup> C'est la classe noble : Al Massala (venu à Anjouan par Saïd Allaoui de Lamu ; Al Madwa (venu par Hassan Ben Issa de Bagdad) ; Aboubacar Bin Salim descendant peut-être d'Al Madwa d'Hadramaout avec ses deux branches : Al' Hamidi et Djamali Laili; les Ah' Dali venus par Saïd Allaoui d'Hadramaout. D'autres familles y sont arrivées telles que : les Ah'Dali, les Ibn Attumane, les Subulu, les Chiriri et les Abeid El Hadj. (Voir Robineau C., Une étude d'histoire culturelle de l'île d'Anjouan, Paris, O.R.S.T.O.M., 1967, 17 p.)

### 2.3.3. L'école coranique durant la période coloniale

Après la période sultanesque<sup>48</sup>, plusieurs paramètres ont permis de désamorcer la mainmise des élites aristocratiques au niveau politique, économique, culturel etc. comme l'indique Claude Robineau<sup>49</sup>:

« -Ce sont des nobles qui exercent le plus souvent les fonctions de Cheik (chef de confrérie), d'imam (directeurs de la prière) et de fundi (maîtres coraniques) ;

-Les écoles coraniques, les mosquées et les grandes mosquées (Mosquée de vendredi) sont proportionnellement beaucoup plus nombreuses et beaucoup plus belle dans les villes que dans les villages, et à l'intérieur des villes, dans les quartiers nobles que dans les quartiers non-nobles.

Le contrôle politique était simple : conservation de la royauté et des fonctions ministérielles aux mains des gabila royales, un conseil, Medjliss, devant recueillir le consensus de l'ensemble des gabayila ; fonctionnement d'une justice avec des cadis d'origine noble ; envoi de naïb ou délégués du sultan dans les villages de wamatsa »

Le nouveau contexte politique a permis l'ouverture de ce cercle fermé. D'autres familles accèdent aussi à ces hautes fonctions réservées avant aux élites royales.

Malgré l'ouverture de quelques écoles officielles, les parents n'acceptent pas d'envoyer leurs enfants à l'école des blancs (filles ou garçons) de peur qu'ils deviennent des français (*Mzungu*), des infidèles. Ainsi l'école coranique (*Shoni*) a été favorisée.

L'enfant va être éduqué par mimétisme. Il voit ses aînés ou ses parents dans leurs activités éducatives et ils les imitent sous forme des jeux.

Parfois, il pose des questions et la réponse à ses diverses questions peuvent lui donner une vision d'ensemble de son entourage du point de vu intellectuel.

Toute la communauté de son quartier constitue le corps essentiel de toutes formes d'activités de son éducation.

Au cours des travaux manuels comme le ménage à la maison, l'enfant accumule un certain nombre d'aspects intellectuels hérités de son entourage.

L'enfant salue ses parents, ses aînés et toutes personnes qui viennent incessamment à la maison comme il a vu faire ses aînés. L'enfant reçoit les conseils de son entourage afin de bien se comporter envers ses camarades et de se protéger des dangers permanents qui les guettent durant sa vie. A ne pas perdre de vu, même le quartier joue un rôle essentiel dans la protection et l'éducation de l'enfant.

Comment l'intégration de l'enfant va-t-il se faire à l'école coranique ?

Face à ce contexte, l'enfant va être confié dès l'âge de 4 à 5 ans à un maître ou maîtresse coranique, choisi librement par ses parents, à cause de ses diverses qualités.

Henri Bouvet<sup>50</sup> avance des statistiques de fréquentation et montre comment le maître coranique organise son école. (Bouvet H. 1985 : 80-81)

Il arrive qu'une école coranique puisse compter plus d'une cinquantaine d'élèves (filles et garçons) concentrés dans une seule grande salle quelque fois, l'enseignement est fait en plein air.

---

<sup>48</sup>En 1886, Anjouan était sous protectorat français et le 12 juillet 1912, les quatre îles des Comores ont été déclarées colonie française rattachées à Madagascar d'où le nom de « Madagascar et dépendance ».

<sup>49</sup>Robineau C., Une étude d'histoire culturelle de l'île d'Anjouan, Paris, O.R.S.T.O.M., 1967, pp. 47-48

<sup>50</sup>BOUVET H., Les problèmes de formation aux Comores, Paris, INALCO, Etudes Océan Indien, N° spécial 5, 1985, 211 p.



A Ouani, l'enseignement dispensé à l'école coranique est basé sur la lecture de Coran avec ses diverses formes de modulation, le « *Tadjwid* ». A cela s'ajoute l'écriture de l'alphabet arabe au fur et à mesure que l'enfant évolue dans l'établissement. On lui enseigne aussi d'autres activités, exemple les travaux des champs (comment défricher le terrain, comment semer, comment planter les bananiers etc...). On lui enseigne aussi la morale, la façon dont un musulman ou une musulmane doit se comporter à l'égard de soi-même d'abord, puis à l'égard d'autrui.

Quelle méthodologie utilise-t-on ?

Leur méthode pédagogique reste archaïque. Assimiler la technique de la mémorisation au moyen d'une lecture répétitive. A force de les répéter plusieurs fois, certains élèves arrivent à bien déchiffrer les sourates. Les plus faibles oublient vite ce qu'ils ont lu au bout de quelques minutes. Ce qui ne facilite pas les choses. Ce qui occasionne des punitions sévères; punition corporelle : flagellation, taper avec un morceau de bois sur les paumes de la main ou sur les ongles à ceux qui ne s'appliquent pas à l'écriture.

Au moment des cours, c'est la cacophonie. Les élèves lisent en même temps, les versets ou sourates à haute voix, de façon à ne pas pouvoir saisir ni distinguer facilement les différents sons prononcés. Toutefois le *fundi* arrive quand même à corriger certaines fautes de prononciation ou saut des phrases ou des mots. Au niveau de la formation, cette dernière est structurée en plusieurs étapes :

#### **1<sup>ère</sup> étape :**

Les *wanazoni* (les élèves) sont initiés à l'écriture des caractères arabes que le *fundi* écrit sur un morceau de planchette lisse (un support) appelée localement « *Bawo* ». Les intéressés recopient et lisent. Le *fundi* trace en caractère suffisamment grand et noir à l'aide d'une plume<sup>51</sup> et une encre noire appelée localement « *Nyongo*<sup>52</sup> » les lettres en caractère arabe, les versets du Coran sur la planchette. Dès l'âge de 4 à 5 ans, les enfants viennent suivre cette étape. Vient après l'apprentissage de syllabes appelées « *Dara* ».

Pourquoi on utilise la planchette ? (voir photos Musée CNDRS Moroni). Quand c'est rempli, il est facile de la nettoyer avec de l'eau simple « *Huzima libawo* ».

---

<sup>51</sup> On utilisait les grosses plumes des oiseaux, à défaut, on coupait un morceau d'une nervure de palme d'un cocotier « *Mnyogo* » et on le taillait de telles sortes qu'on puisse obtenir une plume. On utilise aussi des morceaux de bambou pour y faire. C'est plus résistant.

<sup>52</sup> Le *fundi* la préparait à partir de certains produits végétaux comme les écorces d'arbres (mangrove, acajou), le jus de fruit (citron), les grains du riz. Pour obtenir de l'encre indélébile locale, voici quelques procédés : Avec la poudre des grains du riz ou paddy (*mele*) grillés, mélangée avec un peu d'eau et de khôl (poudre noire recueillie à partir de fumée d'une lampe à pétrole ou à huile de poisson), on obtient une encre noire indélébile. A défaut de ce produit, on utilise seulement le fond extérieur d'une marmite. On verse un peu d'eau sur la marmite et on frotte pour avoir de l'encre noire. Puis c'est collecté dans une coque de coco évidée « *shikele* ».



**Photo 27 (à gauche) et Photo 28 (à droite) : Les planchettes « Bawo » et un bout de bois taillé en forme de porte-plume « Kalamu » où les enfants apprennent à écrire l'Arabe, de la droite vers la gauche. A gauche, il y a un vieux Coran ouvert posé sur un « Marufa » (porte coran). A droite, une petite noix de coco évidée de sa chair est utilisée pour mettre de l'encre locale « Nyongo », attachée sur la planchette.**

Source : Musée du CNDRS à Moroni le 10/4/2014

L'enfant passe à l'étape suivante s'il maîtrise bien cette première partie. Seulement aucune pièce justificative ne montre le degré des connaissances acquises ; ni examen de passage, pas de notes, ni classement. Seul le fundi évalue l'élève suivant ses propres critères.

### **2<sup>ème</sup> étape :**

A ce stade, l'enfant est appelé à l'apprentissage des petits versets du Coran « les sourates » tirés dans un petit livret appelé localement « *Shikurasa* ». Malgré tout, l'enfant ne fait que chanter. Il ne comprend pas ce qu'il récite. Maîtrisant très bien la lecture de ces sourates, il passe après à la dernière étape.

### **3<sup>ème</sup> étape :**

C'est la plus difficile de toutes ces étapes, car l'élève va affronter les différentes règles de l'Islam :

- Les rites utilisés pour accomplir les prières

- L'apprentissage des Hadiths (recueil des propos du Prophète Muhammad)

- La lecture et la traduction des petits livrets obligatoires pour mieux comprendre la religion musulmane tels que : *Babu*<sup>53</sup>, *Safinati Nadja* etc...sans oublier la lecture du Coran « *Mswahafu* ».

A ce niveau, l'enfant arrive à lire le Coran et à écrire sans le comprendre. Les plus doués peuvent connaître une partie du Coran sans comprendre tous les sens. Certains élèves quittent l'école coranique pour entrer à l'école primaire. D'autres continuent l'éducation islamique.

<sup>53</sup> (cl.9) Nom donné à un manuel en usage dans l'enseignement religieux musulman. C'est le premier livre d'introduction à la religion. Le nom qu'on lui donne vient du terme arabe qui signifie « porte », et s'agissant d'un livre « chapitre ». Cf. mlongo (voir Mohamed Ahmed-Chamanga, Lexique comorien (Shindzuani) – Français, Paris, L'Harmattan, 1992, pp. 51-52)

Au moment des contrôles des cours, le *fundi* désigne un élève au hasard pour venir réciter ce dont il a appris. A ce moment-là, le *fundi* le contrôlera phrase par phrase jusqu'à la fin du récital. En cas d'une faute d'inattention commise par l'élève, ou des mots mal prononcés, ou encore en sautant une phrase ou une expression, le *fundi* lui assène lui attire un coup de verge pour correction.

Le *fundi* peut choisir parmi les anciens, qui ont acquis une certaine connaissance pour encadrer à son tour les nouveaux venus. Ce moniteur s'appelle en langue locale « *Ntsibo yasho* ».

Le *fundi* n'est pas payé par l'état, il n'est pas fonctionnaire. Sauf en 1979 où certains *Fundi* ont été pris en charge par l'état.

Au niveau de la société traditionnelle, l'appellation de « *Fundi* » est déjà honorifique. Il vit des ressources venant de ses champs en faisant travailler les élèves (ramassage des fagots, cueillette des fruits, quelques labours pour les aînés etc.)

Pour chaque fête islamique, les maîtres coraniques reçoivent des cadeaux, une somme d'argent pour chaque élève de son établissement et ceci selon les moyens familiaux. Les anciens élèves qui avaient terminé ou non leur scolarité envoient toujours de l'argent à leur *fundi* en guise de reconnaissance les jours de fête. Les parents dont les enfants ont terminé leur enseignement coranique payent une prime de fin d'enseignement selon leur moyen. Il n'y a pas un quota fixe. En plus du prime, certains parents, satisfaits de voir leurs enfants acquérir les rudiments de connaissances (lire, écrire et compter en arabe), organisent à l'école une fête pour honorer leurs enfants.

Durant toute sa vie, l'élève doit toujours à son maître coranique.

#### 2.3.4. L'école coranique pendant la période révolutionnaire

On a vu naître le « *Palashiyo/ plu. Mavashiyo* ». Les Comores avaient participé à un séminaire organisé par l'UNICEF à Nairobi en 1974 portant sur l'éducation de base en Afrique de l'Est. Avec le concours de l'UNESCO, des notions et des objectifs vont être retenus dans l'élaboration de la nouvelle structure :

- Priorité est donnée à l'éducation de base,
- L'école coranique sera revalorisée,
- L'école primaire sera la base du système éducatif.

Afin de pouvoir pallier la carence des locaux, l'état comorien avait suggéré que soit conçu un projet de construction économique standard conforme aux exigences de sécurité et de confort des enfants de 4 à 6 ans. L'état sera également responsable des équipements scolaires de ces écoles.

#### 2.3.5. Evolution de l'école coranique

A Ouani, chaque quartier abritait au moins une école coranique « *Banga Lashiyo* ». Je vais énumérer les deux plus anciennes qui sont détenues par les femmes.

##### ***Banga Lashiyo ya handra* (1<sup>ère</sup> Ecole coranique)**

**ECHAT HOUMADI ALLAQUI** dite Mahali Gardevou

Née le 31décembre 1938 à Ouani Anjouan



**Photo 38 : Fundi (maître coranique) Echat Houmadi Allaoui (Ouani)**

Date de création : 1959

Salle de classe : hangar et cour

Maître/*Fundi* : Echat Houmadi Allaoui dite Mahali Gardevou

Aide/ *Ntsibo yasho* : 10

Nombre d'élèves : 100 enfants mixtes (60 filles et 40 garçons de 4 à 15 ans)

Matières à enseigner :

-Lecture du Coran, écriture, enseignements religieux

Matériels didactiques :

-Livres du Coran, livre de *Shikurasa*<sup>54</sup>, Planchette « *Bawo* » ou ardoise, craie ou encre noir « *Nyongo* »

### **Banga Lashiyo ya vili (2<sup>ème</sup> Ecole coranique)**

#### **-Maha Harthi**

Date de création : 1964

Salle de classe : hangar

Maître/*Fundi* : Maha Harthi

Aide/ *Ntsibo yasho*: 5 filles

Nombre d'élèves : 70 enfants mixtes (47 filles et 23 garçons de 4 à 11 ans)

Matières à enseigner :

Lecture du Coran, écriture, Culture musulmane

Matériels didactiques :

---

<sup>54</sup>Shikurasa : (Zi) Premier livre de lecture à l'école coranique (Mohamed Ahmed Chamanga 1992 : 196)

Livres du Coran, livre de *Shikurasa*, Planchette « *Bawo* » ou ardoise, craie et encre noir « *Nyongo* »

A part les « *Mavashiyo* », il y a d'autres structures mises en place permettant aux adultes (filles et garçons) et même des personnes âgées telles que le « *Madrassa* ». Ceux qui s'intéressent, peuvent suivre là un enseignement basé uniquement sur la traduction en comorien des trois livres principaux de la religion islamique dont la signification et le contenu relatent la manière dont un musulman doit se comporter, soi-même et à l'égard d'autrui en tenant compte des valeurs islamiques.

Les apprenants doivent se débrouiller pour les avoir et le maître (hommes ou femmes) va leur traduire tous les contenus de ces ouvrages selon leur degré d'importance. En premier c'est le « *Babu* », puis le « *Safinati Nadja* » et enfin le « *Robo* »

A ce niveau, on applique déjà, les valeurs islamiques en séparant les garçons des filles ; et en exigeant des tenues correctes. Cet enseignement peut aussi se donner à la mosquée de 17 heures à 19 heures pour les garçons. Quant aux filles, leur formation se passe au domicile du *Fundi* de 15 heures 30 après la prière d'*Al-asiri* à 16 heures 45. L'instruction des garçons est beaucoup plus consistant, plus large que celle des filles. La plupart du temps, on ne leur enseigne que les deux premiers livres et rarement le troisième.

Sur le plan social, arrivées au terme de leurs instructions, les jeunes filles qui seront plus tard des futures mamans, vont passer plus de temps à la maison pour apprendre à faire le ménage. Elles ne sont autorisées à quitter autant qu'elles veulent le foyer parental. Cette liberté partielle leur donne beaucoup de profit dans le cadre de leur émancipation. Les garçons, malgré quelques restrictions parentales, ont toujours la possibilité de continuer leur éducation dans des confréries « les *Twarika*<sup>55</sup> ».

A Anjouan, avant, il n'y avait que deux confréries musulmanes, les plus célèbres : *Twarika Shadhuli* et celui de *Rifai*.

Au stade actuel, des bouleversements s'observent au sein même de la religion. Ce qui entraîne partout un désordre. Il y a ceux qui prêchent le *Sunnisme*, d'autres le *Wahhbisme* ; il y a aussi le *Shiisme* ou *Chiisme/Chi'isme*.

En plus des deux confréries, il y en a d'autres actuellement telles que le « *Kadri* », le « *Tidjaniya* » etc...

Depuis l'arrivée au pouvoir du Président Djohar en 1989, la société comorienne s'est mise à la « démocratie ». Les femmes qui ont embrassé les différentes confréries ont presque quadruplé. Les verrous de la barrière discriminatoire à l'égard des femmes ont sauté. On voit l'engouement des femmes pour évincer les hommes de la religion et de la politique. Ce phénomène national s'observe aussi à Ouani qui comptabilise actuellement en politique une commissaire en charge de la santé de base et des responsables administratives ainsi que financières dans l'administration locale et nationale.

Henri Bouvet avait signalé que « *la scolarisation [en générale] des filles qui est certes en progrès depuis l'indépendance est inférieure à celle des garçons. C'est Mohéli (45% de filles) et la Grande Comore (46% des filles) qui ont réalisé les meilleurs taux. La région de Nioumakélé à Anjouan, région très peuplée et très défavorisée, enregistre le taux le plus bas de l'île avec 25, 8%* ». (Bouvet H. 1985 : 85)

Après trois ans, de nouvelles réformes ont eu lieu au niveau de l'éducation de base. On ne parle plus du préscolaires mais des « **écoles coraniques rénovées** ».

---

<sup>55</sup>Twarika : (-) Confrérie musulmane. On en compte deux : à Anjouan : *shadhuli et rifai*, Cf. madhihabi (Mohamed Ahmed Chamanga 1992 : 221)

Une autre structure importante a été créée du temps du président Ahmed Abdallah financé par le Koweït. Ce sont « **les collèges islamiques** » qui fonctionnent jusqu'à maintenant. Actuellement les 2/3 des enseignants ont été formés dans les pays arabes, ou en Iran ainsi qu'au Pakistan. Leur recrutement se faisait sur place.

Henri Bouvet indique que les écoles coraniques ont vu le jour sans tenir compte du système éducatif mis en place. La formation requise est axée sur l'arabe et l'enseignement religieux sans tenir compte des autres disciplines. Ce sont des enseignants comoriens arabisés qui assurent les formations, financées par les pays arabes : « *le développement des collèges islamiques se fait en marge de système éducatif actuel ; sur les trois îles, on en compte environ huit (08) en fonctionnement ou en cours d'installation. L'instruction y est basée sur l'apprentissage de l'arabe et sur l'enseignement religieux pour la formation d'imams ; les critères d'admission sont mal connus. Le financement de cette opération est assuré par les pays du Golfe qui recrute sur place des professeurs comoriens qui deviennent assistants techniques dans leur propre pays* ». (Ibid. : 134)

Aboubakari Boina<sup>56</sup> (anthropologue) donne son point de vue au niveau de l'éducation d'un enfant comorien qui est une entreprise relevant de trois milieux : la famille d'abord, puis l'école coranique et enfin la communauté. L'auteur montre l'importance de chaque niveau d'apprentissage allant même jusqu'à les qualifier de « axe vertical et axe horizontal » selon le degré d'assimilation. La famille en tant que telle joue un rôle important dans l'éducation de l'enfant ainsi « l'enfant n'appartient à personne » référant à l'expression des Anjouanais « *Mwana Kana mwenyewe* ». En dehors même de la famille, l'enfant peut être corrigé par un tiers s'il a commis une faute. Ce dernier avertira les parents de son geste. Au niveau de la communauté, l'enfant appartient à son « *Hirimu* », c'est-à-dire à sa classe d'âge. Il doit acquérir durant tout ce processus d'apprentissage (la famille, l'école coranique, la mosquée et la communauté) des bagages intellectuels qui lui permettront d'avoir l'esprit communautaire.

Actuellement les comoriens lisent et récitent les versets arabes du Coran sans les comprendre, sauf quelques élites qui avaient fait leurs études dans les pays arabes.

Les connaissances en matière d'éducation ainsi que les informations sur l'expérience, de même que les savoirs en médecine traditionnelle se transmettent oralement de générations en génération.

## 2.4. Les pratiques rituelles d'origine arabe ou persane, les syncrétismes

### 2.4.1. Le Nairuz (Mwaha) : Le jour de nouvel an comorien

En ce qui concerne l'organisation des fêtes, nous allons prendre l'exemple de « Mwaha » (Nairuz). Selon Damir Ben Ali, dans son article intitulé « *L'organisation spatiale et sociale de la ville dans l'archipel des Comores*<sup>57</sup> », à l'époque très ancienne où le pays était dirigé par les *mafe*, plusieurs fêtes agraires marquaient le calendrier solaire de l'année dite Nairuz qui, aux Comores et dans le monde swahili commence entre la fin juin et fin août. La population célébrait particulièrement le jour du « partage de l'année » (*djanyo la mwaha*). C'est le troisième jour de la neuvième décennie (*mongo*), de la centaine médiane (*djana la hari*). Chaque village organisait une cérémonie propitiatoire, présidée par le devin. On tuait un oiseau appelé *mnakuhu wa msiru* (une poule sauvage). La chair était préparée avec trois variétés de *maruhura* : graines de céréales (mil, riz) ou légumineuses (ambériques, vohèmes, haricot etc...) dans une grosse marmite (*djungu*). Tous les membres de la communauté, homme, femmes et enfants, réunis sur la place centrale du village,

---

<sup>56</sup>Aboubakari Boina, Culture et développement, Moroni, CNDRS, Colloque du 4 et 5 juillet 1995, p.7

<sup>57</sup>Damir Ben Ali, « *L'organisation spatiale et sociale de la ville dans l'archipel des Comores*, in Ya Mkobe, n° 6-7, 2000, pp.77-94

priaient pour que la récolte soit bonne et que l'année soit sans catastrophe naturelle, ni épidémie, ni guerre. Ils mangeaient ensuite les *maruhura*. Le lendemain, chaque famille rassemblait plusieurs variétés de tubercules (*maliwazi* singulier : *liwazi*), et les préparait ensemble dans une grande marmite (*djungu*). Le repas est pris en commun dans la case du doyen.

D'après Sophie Blanchy, le *mwaha* correspond à un calendrier d'origine perse que les comoriens célébraient: « *Mwaha cl.3/4 Année, Suku ya Mwaha, Fête de la nouvelle année (Nairuzi en swahili). Ce jour de fête correspond à un ancien calendrier solaire d'origine perse (il plonge ses racines dans l'Iran Mazdéen), qui a subsisté aux Comores jusqu'à nos jours à côté du calendrier musulman, et de l'année solaire européenne introduite. Ce calendrier a des années de 365 jours sans années bissextiles. En 1981 le jour de l'an tombait le 27 juillet, annonçant une du lundi.*

*Bien que sans relation avec le calendrier lunaire islamique, Mwaha est célébré par les mahorais d'une manière musulmane :*

*Prière et bénédiction devant la mosquée, avec tous les villageois (symbolise l'unité morale et spirituelle du village),*

*Procession qui met en vedette l'unité sociale et territoriale de la communauté ; les hommes lisent des prières prises dans les textes sacrés.*

*Un spécialiste consacre la chèvre qui va être égorgée, en lui chuchotant à l'oreille des passages du coran.*

*La bête sacrée est ensuite tuée et consommée dans une communion de tout le village.*

*Les adultes actuels se souviennent que dans leur enfance, il y avait aussi un bain de mer purificateur pour toute la population. Une tradition qui est, sans doute, en voie de disparition » (Blanchy S. 1988 : 314-315).*

Avant l'arrivée des islamistes « *Djawula* », *Suku ya Mwaha* ou "*Risi wowa wuMwaha*" était pris en considération par la population et tout le monde participe aux diverses manifestations organisées. Considéré aussi comme le jour du changement, une nouvelle année arrive, alors il faut se débarrasser de tous les souillures, donc se purifier par le feu et par la mer et faire en sorte que l'année qui vient soit propice à l'agriculture, porteur de bonheur, éloigner les mauvaises choses. Ainsi les *mwaliimu dunia*, le *fundi ya madjini*, les maîtres coraniques prennent part en consultant les astres, le Coran etc..., chacun de leur côté la veille du jour de l'an. Selon le témoignage de mes informateurs, autrefois, pour conjurer le sort, on égorgait des esclaves et ce n'est qu'après qu'on sacrifiait les animaux (boeufs ou chèvres à la place des humains). Ici à Ouani, plus de cinq mille personnes (toute catégorie confondue) y participent.

Ibn Majid révèle dans son kitāb al-Fawā'id id que le jour de Nairūz et le Hedja tombaient exactement la nuit du vendredi de cette année 893 de l'Hégire soit 1488 de notre ère. Il écrit : « *Aucun parmi ceux que nous avons mentionnés [parmi les sultans mamelouks bordjites d'Égypte] n'égalait Qā'it Bāy al-Malik al-<sup>2</sup> Ashraf qui régnait de notre temps, à l'époque où nous avons révisé ce livre et la Dhahabīya. Le Nairūz tombait alors la nuit du vendredi et le Hadj le vendredi de la même nuit » (Jouannès C. 2001 : 38)*

Jouannès<sup>58</sup> ajoute dans sa réflexion que le sultan Qā'it Bāy al-Malik al-<sup>2</sup> Ashraf avait régné de 1468 à 1496 : « *Qā'it Bāy régna de 872/1468 à 901/1496. Par ailleurs, on peut lire dans l'urjūza*

---

<sup>58</sup>Jouannès C., « La « Sufāliya » un poème du Maître-Pilote Shihāb Ad-dīn Ahmad Bin Mājid. Essai de traduction, notes et commentaire. D'après le manuscrit W 992 du fonds de répartition des manuscrits de l'Institut des Etudes Orientales de l'Académie des Sciences de Russie à St Petersburg. Feuillet 83r à 96r » in *Etudes Océan Indien*, Mare Prasodum d'un rivage à l'autre, Paris, INALCO, n° 31, 2001, pp. 35-114

intitulé *Le Livre de la Qibla de l'islam (136v, 18, 19 et 137r, 1)* : « En cette année 893, par la volonté de Dieu, le Hajj et le Nairūz se trouvaient, ô chose très admirable, exactement la nuit du Vendredi ». (Ibid)

Plusieurs indicateurs montrent des changements religieux et culturels aux Comores notamment le rituel du nouvel an solaire *Mwaha*, connu aussi sous le nom de *Nairuz*<sup>59</sup>. Pour fêter cet évènement, nos grands-parents utilisaient exclusivement des denrées locales. C'est-à-dire la coutume voulait qu'on doit manger des *Majimbi yashindzuani* (Taro<sup>60</sup> locaux) connu sous le nom de « *Mabingiri* », des *Ntsuzi*<sup>61</sup> *yaoma zaha nadji na mhogo piki* (Ambrevade sec cuit avec du lait de coco mélangé avec du manioc séché au soleil). Les repas préparés, selon la tradition orale, étaient laissés la nuit à la cuisine pour le compte du *Koko Kandra*, vieille dame qui vient le consommer sur place. Après, elle va emmener les enfants qui avaient commis des fautes chez elle pour les punir et les ramener assagis. Des jeunes munis de leur *shikele* (noix de coco évidée), viennent voler les repas dans les maisons pour empêcher la « sorcière » de venir les consommer. Quand ils sont satisfaits de leur prise, ils font beaucoup de tapage en grattant la coque de la noix de coco sur le mur, pour signaler leurs passages. Quelque fois, on les pourchassait.

A Ouani, les choses se passent différemment, Madame Yechat Houmadi Mtregani dite mère Ahmed Ranga, née vers 1906 (cote 2AV022-023-024 et 025) nous raconte ce qui se passe le jour de *Mwaha* (le Nairuz). Il y a des signes qui montrent la fin de l'année agricole et le début de la nouvelle année agricole. Les agriculteurs le savent très bien. Ils parlent de l'année du mardi, du mercredi etc. On observe tout ce que la mer jette sur le rivage. Une fois qu'on voit apparaître sur le rivage une espèce de corail qu'on appelle *Koko tsambwe*, c'est l'alerte. Les paysans s'activent et prépare déjà les semences, les pièces de monnaie, les denrées locales qui servent à préparer le repas ce jour-là. Chacun rapporte un corail chez lui pour le début du rituel.

Les *Wagangi* (traditionnistes), *Mafundi* (détenteur du savoir), *mwalimu* (géomanciens, responsables des esprits etc...), s'activent aussi. Ils viennent se rassembler à la place publique « *Bangani vwa Muji* » après la prière de *Al-Asiri* (prière de l'après midi) pour examiner la nouvelle saison, si elle est porteuse de bien ou de mal (*wuzuhali*) et comment faire pour écarter le mal ? Si ce groupe de voyants détermine qu'il y a vraiment des problèmes (soleil ardent, cultures ravagées par des incendies, plusieurs décès, disparitions en mer des pêcheurs etc.) chacun proposait les sacrifices à faire pour conjurer le mal (*wuzuhali*) : la population doit se baigner à la mer pour se purifier, donner le *tasadaki* (faire l'aumône) et préparer le remède pour protéger la ville, on sacrifiait des animaux (bœufs ou cabris). Il arrive que les esprits exigent des sacrifices humains. A ce point, s'il n'y a pas d'autre solutions, alors le groupe de voyant étale tout leur savoir-faire pour trouver celui qui doit être sacrifié ; soit un enfant, soit un adulte (garçon ou fille). Un peu plus tard dans la nuit, quand la famille se rend compte qu'un de leur est absent de la maison, quelqu'un va voir le crieur (*Mshemeledza*) pour annoncer la nouvelle. Des volontaires vont faire la « battue » pour essayer de trouver l'intéressé ; en vain. Les tradipraticiens préparent le remède pour conjurer le mal. On lui attache les mains et les pieds, puis on lui bande les yeux. Le groupe de voyants encercle la victime et chacun exécute ce dont on lui a dit de faire. On l'offre aux esprits et un des traditionnistes lui enfonce

<sup>59</sup> D'après le nom du nouvel an persan célébré au printemps en Iran. Aux Comores, on le fêtait le premier jour du calendrier agricole au début du mois d'Août. (Sophie Blanchy 2011 : 232 – note n°48, p. 232).

<sup>60</sup> Taro n. m. Jimbi (ma-) – Chamanga M. A. Dictionnaire Français – Comorien 1997 : 148

Jimbi (ma-) 1.- Taro (tubercule). 2.- Personne idiote. – Chamanga M. A. 1992 : 111

<sup>61</sup> Ntsuzi (-) Ambrevade ou pois d'Angol, une espèce de légumineuse dont les graines ressemblent à des petits pois.

Mtsuzi (mi-) Plante qui donne le ntsuzi (*Cajanus indicus*). – Chamanga M. A. 1992 : 170



à coup de pierre un gros clou (*Mshumari wa daha*) pour lui percer la boîte crânienne, le sang jaillit et on l'enterre quelque part. Du temps des sultans, les esclaves étaient sacrifiés ou bien immolés en offrande aux esprits.

La veille du jour « J », après la prière d'Al-Asiri, tout le monde au village sans exception prépare le début du rituel de *Nairuz* (*Mwaha*). Il prenait le corail dite « *Koko tsambwe* », on le mélange avec les écorces du paddy (*Mafu ya mélé*), de l'encens (*wubani ou wundi*) et on pose le tout sur le seuil de la porte face aux ruelles. Les parents font leurs incantations : « solliciter Dieu, aux différents esprits de protéger la ville, de protéger les enfants, les paysans, les pêcheurs, toutes les cultures contre les intempéries et on mettait le feu ». La fumée de tout ce mélange monte au ciel. Toutes les ruelles sentaient l'encens. C'est le jour de *Koko Tsambwe* (se débarrasser de la mauvaise saison et préparer la nouvelle. De loin, on voit comme si la ville est en proie à la flamme à cause de la fumée. Quelquefois il y a du dégât. Quand il ventait trop, à celui qui ne fait pas attention, la case brûle.

De très bon matin, les parents donnaient aux enfants tous les différents produits locaux dont ils disposaient à la maison pour que les enfants les amènent à l'école coranique (*Shoni ou Bangani*). Chaque *Mnashoni* (élève) amène et dépose sa part. Une fois rassemblé, on va préparer le repas des djinns appelés « *Djindja* ». C'est un mélange de tout. Par exemple, on mélangeait l'ambrevade (*Ntsuzi*) avec le maïs (*Mrama buru*), voème ou voehm (*Nkundre za mhaba*), arachides (*Nkundre pénatsi*), le taro (*Majimbi*), les bananes (*Ntrovi*) et l'igname (*Shihazzi*); ou bien, la patate douce (Batata) avec le manioc (*Mhogo*), le mil (*Mramamtsa*), le Paddy (*Melé*)<sup>62</sup>. Il y a aussi le potiron (*Trango*), oignons, poivre, calebasse (*Tsuva*), courge-serpent (*Dodoki-nyoha*), papaye verte (*Pwapwari/ plu. Mavwavwari*), on les préparait avec du lait de coco dans une même marmite en argile (*Nyungu ya dongo*). On mélangeait tout ce qu'on doit cultiver (*les semences*). On mettait aussi de la viande et du poisson. Tous ces ingrédients sont des offrandes pour les esprits et les humains aussi. On les déposait dans des endroits bien précis appelé « *Ziko* » (les coins). Tel coin reçoit telle offrande. Au village, on les plaçait sur les quatre coins de la ville, sur les passages et les croisements des ruelles. Tout ce qu'on mange sans exception, on les offrait aux esprits, aux Djinns. On les mettait dans des feuilles de badamier. Ce qui reste sera distribué aux enfants de chaque école coranique. Le dépôt se faisait l'après-midi, vers 14 heures à peu près.

---

<sup>62</sup>Aux Comores, de nombreux noms ou termes indiquant le paddy en comorien et qui est associé à des termes sauvages : *melé funga*, *melé mpaha* venus de l'Afrique de l'Est comme indique Beaujard dans son analyse sur les plantes cultivées apportées par les premiers migrants austronésiens à Madagascar : « *De nombreux termes relatifs au riz apparaissent venus d'Afrique de l'Est et des Comores, à des époques difficiles à déterminer... Plus localement, sur la côte Ouest, on a relevé le terme mele (Note 24 : p. 366 : Il figure (mele, mely) dans le manuscrit du dictionnaire sakalava de Mahavere et Fagereng (mais pas dans la version dactylographiée) (Gueunier comm. Pers.), du comorien mele, maele, riz en paille (Note 25 : 366 : Rapport avec le tamoul nel, riz, paddy ?)* » (Beaujard Ph. 2011 : 365-366)

Dahl O.C. avance plusieurs termes différents selon les ethnies : « *[... sans doute de langues dravidiennes : on trouve Kudi en Kwi, et Kûli en Konda, « grain de riz avec ses enveloppes », ampombo, « son de riz » [Kimrima : pumba, « son » ; mambwe : ma/pumbu, id. ; biisa, lala, lembe : chi/pumbu, « sommet de sorgho dont les graines ont été enlevés » (Note 23 : p. 366 : Les termes ampango, « croûte de riz », et ampangoro, « riz cuit de manière à ce que toute l'eau soit évaporée », sont aussi d'origine bantoue (cf. KiZezuru pangou, « partage d'un reste de repas », pangura, « diviser en parts » (Hannan 1987 : 508)]. « Toute une partie du vocabulaire rizicole est bantoue », écrit également Simon (2006 : 274), « mololo, akotry, mongo, ampongo, Ouest et Centre Est ampombo, ampango, ampangoro » (Beaujard Ph. 2011 : 365-366). Ici aux Comores, on parle de « *ampangu* » ou « *pangu* ou *mpangu* » (croûte de riz) et « *maji ya ampangu* » (l'eau du croûte de riz », qu'on trouve aussi à Madagascar « *rano nampango* » (l'eau obtenue à parti du croûte de riz). Chamanga le définit ainsi : « *mpangú (-) Croûte du riz légèrement brûlée qui attache au fond de la marmite. Maji ya mpangu : eau de riz, boisson chaude préparée par décoction de cette croûte.* (Chamanga 1992 : 148)*

Cf. Koho 2 (mahoho) Croûte. *Hula mahoho* : manger de la croûte de riz. (Chamanga 1992 : 121)

Nkóho (-) Croûte, substance sèche qui s'accroche sur les ustanciles, les narines..., pellicule du cuir chevelu. (Chamanga 1992 : 121)

Le groupe des voyants préparait aussi le *Shahula sha madjinni* (le repas des djinns) chez un traditionniste du groupe de la même façon que ce qu'on fait dans les *Banga la shio*. Seulement, il ajoute d'autres remèdes pour conjurer le sort. Pour ce groupe, il y a des moments précis pour le dépôt d'offrande. C'est l'officiant le plus connu qui fait le partage et dirige en même temps les dépôts au niveau des « *Ziko* » (par exemple : toi tu vas sur tel endroit déposer ça et tu rentres sans regarder derrière toi, sans tenir compte de ce que tu entendras. Contente-toi de suivre). Les offrandes qu'on dépose à l'extérieur de la muraille (de la ville), on les mettait dans des « *Bawa ya Mbagaga* » (une moitié de feuille de cocotier coupée en deux et tressée). Ceci prend la forme d'un panier. Il y a une partie des offrandes « *le shifuho* », bien garnie avec la tête, les pattes, la peau et les entrailles de l'animal sacrifié qu'on doit déposer à la mer en prenant la pirogue. N'importe ne doit pas faire ce travail, il faut un connaisseur désigné par les esprits et qui sait exactement l'endroit où on doit ancrer le havre-sac. Les dépôts sont programmés après la prière d'Al-Asiri.

L'officiante appelle les *djinns* des neuf (9) lieux sacrés « *ziara* » importants à l'extérieur de la muraille qui va recevoir les offrandes :

*Wuntsini mwa Muji*

*Shisima sha Bako*

*Nkomaju (Bintirasi)*

*Fuko la Hadao*

*Bandarini (Untsoha ha Bweni Mashehi)*

*Hakadja (Bwe-la-maji)*

*Matsuni (Mlimani)*

*Dahaju Mrombe*

*Zilindrini (Nkomaju)*

Le même jour, après la prière d'Al-Ishai (la nuit), le crieur informe les parents de mettre des pièces de monnaie sous la tête de leurs enfants. De très bon matin (après la prière d'Al-Fadjir), toute la population vient se rassembler à *Pangahari* (la place publique) pour le *Shidjabu*<sup>63</sup>. Assis sur les

---

<sup>63</sup>Shidjabu (zi) Prière destinée à protéger une personne qui part en voyage, ou à la débarrasser des maux contractés à l'étranger pour celle qui rentre d'un voyage. Elle peut se faire dans d'autres occasions (quand on va passer un examen par exemple). (En général, elle se fait en groupe. Les personnes s'assoient sur une natte. Un voile est étendu au-dessus de leur tête et la lecture de la prière s'accompagne de lancement des grains de riz. (Chamanga A. M. 1992 : p. 196).

SHIDJABU cl. 9/10 Rituel de bénédiction islamique suivi d'un repas qui se déroule à la maison en présence de fundi (pour un mariage par ex. la veille de la défloration et du premier jour des fêtes). On lit des prières (dua) et des passages du Coran, on formule des souhaits et on asperge les participants du riz qui en retombant emmène le mal avec lui (il est ensuite picoré par les poules). On pense que si on en mangeait on s'incorporerait le mal à nouveau. Parfois on choisit de faire la même chose par aspersion de parfum. Les participants se voit ensuite servir du thé et des gâteaux, et un repas rassemblant beaucoup plus de monde est ensuite préparé. (Sophie Blanchy 1990 : 223)

Durant les manifestations (circoncision, mariage, retour d'un long voyage etc.), ou des cérémonies religieuses, les vieilles dames lancent du riz ou des pièces de monnaie « *Hu nyaidza* », pour conjurer le mal. Après, le riz est récupéré ainsi que les monnaies pour les jeter dans une poubelle. Quelquefois, seules les monnaies qui sont récupérées et distribuées aux orphelins (*Yatima*) d'abord, puis aux vieilles femmes (*Koko*) et *Bakoko*, hommes âgés. On laisse le riz, picorer pas les poules. De telle pratique s'observe aussi à Madagascar signalée par Philippe Beaujard : « *A côté d'influence islamique, la cérémonie (la circoncision royale à Madagascar) apparaît empreinte d'une symbolique que j'ai qualifié pour une part « d'indonésienne »* » (Beaujard Ph. 2003-2004 : 97)

Dans sa note n°174 : 94 Beaujard mentionne que « *Le nom du rituel de la circoncision dans le Sud-Est, Sambatra ou savatra, est peut être emprunté à une forme malaise Sawar (cf aussi ngaju sawar, semer du riz dans les trous*

nattes, face à *Kibla* (la Mecque), les enfants et leurs parents écoutent dans un silence de mort les *fundi* lire le « *Duwa* » et le Yassin<sup>64</sup>. Quand ce rituel est terminé, tout le monde se lève en même temps et rentre chez lui sans regarder en arrière. Les pièces de monnaie ont été collectées avant le début de la séance. Ce sont les *Sadaka* ou *Masadaka*<sup>65</sup>. Les pièces de monnaie collectées vont être partagées en trois parts : en premier pour les orphelins de père et de mère (*Yatima-Mfudjana*), puis ce sont les vieilles dames et les vieux sans ressources. Au lieu de leur donner de l'argent, on va leur acheter des tissus et les coudre pour eux. Puis ce qui reste sera la part des mosquées. Les responsables des différentes mosquées vont acheter du pétrole lampant pour l'éclairage la nuit. Il n'y avait pas l'électricité en ce temps-là.

Les gens n'achètent rien dans les boutiques. Ils préfèrent décortiquer le paddy (mélé) à coup de pilon plus tôt que d'acheter du riz blanc dans le commerce. C'est comme durant le ramadan où les gens consomment des produits locaux le *maharib*<sup>66</sup> (au crépuscule) et le riz après (le *Tsahu*<sup>67</sup>). Sophie Blanchy relève cette opposition symbolique entre les locaux et l'introduit. On le rencontre aussi à Madagascar : « [...] L'opposition symbolique entre deux types de nourriture, celles « du pays » (ici liées au lieu de naissance et aux ancêtres) et le riz introduit, existe aussi à Madagascar où aliments noirs et aliments blanc (le riz) sont opposés et complémentaires. Flacourt l'a relevée au XVIIe siècle en Anosy, elle existe aussi en imérina<sup>68</sup>. Aux Comores, l'archéologie révèle pourtant que cette céréale était présente dès la période Dembeni (VIIIe – Xe siècles), aussi l'opposition est-elle à prendre dans un sens idéologique. Aisé à stocker, le riz était devenu, avec les bœufs introduits au XVe siècle, un produit indispensable dans les distributions du Grand Mariage et une monnaie d'échange pour les redevances et le commerce : riz et bœufs représentèrent bien une « nouvelle civilisation ». Uns le temps autre indice de cette opposition complémentaire entre aliments autochtones et introduits, ou de sa résolution dans le temps avec la pratique de l'islam, s'observe en temps de ramadan : il faut impérativement servir du manioc ou des bananes dans l'un des deux repas de la nuit, et du riz dans l'autre<sup>69</sup> » (Blanchy S. 2011 : 233).

Voilà ce qui s'est passé pour le *Mwaha* de notre temps disait Bweni Yechat Houmadi Mtregani dite mère Ahmed Ranga, décédée depuis.

---

de l'essart) (il est intéressant de noter le Sundanais *Sawer* : action de lancer du riz, des pièces de monnaie, lors d'une cérémonie de mariage ou de circoncision...) ». (Ibid).

<sup>64</sup>YASENI de l'arabe *Yâ'Sin*, un des noms du Prophète : nom de la sourate XXXVI du Coran, considérée par la croyance islamique comme « le cœur du Coran ». Elle est récitée traditionnellement au chevet d'un agonisant ou d'un mort. On attribue aussi à sa lecture des vertus particulières, comme celle de défaire le sortilège de la peur, et elle est utilisée aussi à Mayotte pour faire office d'ordalie et révéler la vérité sur un crime ou un délit non élucidé (voir Hitima, Badri). (Sophie Blanchy 1990 : 224)

HITIMA cl.9....2) Lecture de quelques sourates du Coran, notamment la sourate XXXVI, Yasin, pour faire dénoncer un coupable et faire apparaître la vérité en cas d'accusations non prouvées (Sophie Blanchy 1990 : 216)

<sup>65</sup>Sadaka (ma-) [d] Offrande, sacrifice, aumône. *Hutoa sādaka* : faire l'offrande, faire l'aumône -tasadaki Faire l'offrande, faire l'aumône (Chamanga 1992 : 189).

<sup>66</sup>.MAHARIBI (Ar. maghrabi) Crépuscule, couchant, fin de la journée. Nom de la quatrième prière islamique quotidienne à accomplir au crépuscule. (Blanchy S. 1990 : 217)

Mahāribi, mahārbi (-) Prière du coucher du soleil ; moment de la journée qui correspond au coucher du soleil. (Chamanga M. A. 1992 : 135)

<sup>67</sup>Tsahū (ma-) Repas qu'on mange très tard dans la nuit ou avant l'appel à la prière de l'aube, pour pouvoir supporter le jeûne du ramadan (Chamanga M. A. 1992 : 216)

<sup>68</sup>A Madagascar, le riz de vallée et l'élevage des bovins ont été introduits au XVe en imérina et au XVIe en Anosy par les mêmes groupes qui acquièrent la maîtrise de l'eau et du travail animal et opérèrent une révolution agricole et politique (Raison 1992 : 210). C'était « deux civilisations qui se rencontraient » (ibid). (Voir Blanchy 1990 : note n° 49, p. 233)

<sup>69</sup>Raison (ibid.) souligne qu'à Madagascar, les aliments noirs (ignames, taro, bananes et, plus tard, manioc) sont les compléments du riz et que leur absence est négative. (Voir Blanchy 1990 : note n° 50, p. 233)

Chanfi Ahmed disait que la façon de préparer le repas des esprits en mélangeant ce que les humains consommaient séparément se faisait aussi ailleurs notamment lors des ngoma publics pour conjurer les sorts : « [...] *durant les ngoma, on préparait un grand repas appelé maruhura destiné à être servi aux esprits censés résider dans les grottes se trouvant tout au long des rivages... Les produits alimentaires de base (manioc, bananes, patates douces, saonges, etc.)...étaient mélangés dans une grande marmite pour être cuits. Il était interdit aux humains de les manger* ». (Ahmed Chanfi 2002 : 198)

#### 2.4.2. La divination et la géomancie

La géomancie est la clef de voute des comoriens. Or elle est venue dans l'archipel avec les populations migrantes musulmanes aussi bien que non musulmanes.

Que ce soit la naissance (déterminer le nom, l'étoile de l'enfant « *nyora* »), le mariage, les maladies, Les affaires, les comoriens consultent pour prédire l'avenir, les dangers à contourner, les traitements des malades. En cas de vol, on consulte le *mwalimu* ou *mgangi* pour savoir ce qu'on doit faire pour pouvoir récupérer ce qu'on a perdu. A. Chanfi Ahmed précise que certains enfants comoriens portent deux noms différents en fonction de son astre ; l'un reste secret et l'autre pour le public, afin d'éviter que la sorcellerie lui fasse du mal (A. Chanfi Ahmed 2002 : 81)

Concernant le mariage, quand les deux familles se sont mises d'accord pour marier leurs enfants, elles consultent ensemble un *mwalimu* ou *mgangi* pour savoir si les étoiles de leurs rejetons sont compatibles, afin que le mariage soit homologué. Cela veut dire que leurs étoiles « *nyora* » sont faites pour se marier, pour se rencontrer, pour être ensemble. Quelquefois, les deux signes astrologiques des deux futurs conjoints ne correspondent pas. Ils sont incompatibles l'un de l'autre. Dans ce cas-là, le *mwalimu* ou *mgangi* cherchent un couloir favorable en éliminant les dangers, les obstacles et faire en sorte que les signes se correspondent afin qu'ils puissent se marier. (Chanfi Ahmed (Ibid)

Jean Claude Hébert montre l'importance de la géomancie au sein de la société notamment retrouver ce qu'on a perdu, savoir les traitements des malades etc. (Hébert J.C. 1961 : 116-117)<sup>70</sup>.

---

<sup>70</sup> Hébert J-C., « Analyse structurale des géomancies Comoriens, Malgaches et Africaines », in *Journal de la Société des Africanistes*, Tome XXXI, Fascicule II, 1961, pp. 115-208

CONSTELLATIONS DU ZODIAQUE	SIGNES TRADITIONNELS DU ZODIAQUE	FIGURES DE GÉOMANCIE	APPELLATION COMORIENNE	APPELLATION ARABE	CORRESPONDANCE DES FIGURES DE GÉOMANCIE ET DES SIGNES DU ZODIAQUE		
					1) Trône de l'étoile	2) Maison de l'étoile	
Bélier	1		al-ahamali le bélier	haml bélier	scorpion bélier	1 2	gémeaux
Taureau	2		athaourou le taureau	thur taureau	lion		taureau
Gémeaux	3		al-djaouze les gémeaux	jawza gémeaux	capricorne verseau	1 2	vierge
Cancer	4		as-saroutouani l'écrevisse	saratan écrevisse	écrevisse		lion
Lion	5		al-hasadi le lion	asad lion	taureau balance	1 2	verseau
Vierge (et Epi)	6		as-somboula l'épi	sunbula épi	vierge gémeaux	1 2	capricorne
Balance	7		mizane balance	mizan balance	gémeaux vierge	1 2	bélier
Scorpion	8		al-akrabou le scorpion	âqrab scorpion	taureau balance	1 2	balance
Sagittaire	9		al-akaoussi la flèche	qaws arc	lion	1	bélier (bis)
Capricorne	10		al-djedi le capricorne	jady capricorne	scorpion bélier	1 2	vierge (bis)
Verseau	11		adaiaoui le seau	dalie seau	?		poissons
Poissons	12		al-ouhouti le poisson	hut poissons	sagittaire poissons	1 2	taureau (bis)

Figure 5: Correspondances astrologiques des figures de géomancie

Source : tiré de l'article de Jean-Claude Hébert, (1961 : 142)

A Mayotte, Ibrahim Soibahaddine Ramadani<sup>71</sup> parle des interdits (*Fady*), des apports malgaches dans la culture mahoraise, et du « *Sikidy* », la géomancie qui, semble-t-il, fut connue en Afrique de l'Est grâce aux Yéménites, rapporté par le chronique de Saïd Ali. Lors de l'expansion arabo-swahili au Nord-Ouest de Madagascar, ces derniers l'avaient diffusée à la population de cette région avant d'atterrir à Mayotte : « [...] le « *Sikidy* », art de la divination, ainsi que les pratiques astrologiques, dont on sait qu'ils ont été introduits en Afrique orientale par les Yéménites d'après la chronique de Saïd Ali de Tsoundzou (Rotter). Ils ont été diffusés auprès des populations du Nord-Ouest de Madagascar lors de la colonisation arabo-swahilie du XVI<sup>e</sup> siècle, avant d'être popularisés à Mayotte par leur intermédiaire au siècle dernier » (Ibrahim Soibahaddine Ramadani 2009 :38).

### 2.4.3. Esprit rawhan et rite du mulidi

Dans le monde swahili les djinns sont classés en plusieurs catégories, selon l'ordre d'importance que leur donnent les populations locales :

En premier lieu, on parle des djinns arabo-musulmans, originaires de l'Arabie, plus particulièrement de Mascate, mais aussi d'Arabie Saoudite, si on en croit aux dires des *walimu*. Le

<sup>71</sup>Ibrahim Soibahaddine Ramadani, « Le Nord-Ouest malgache à Mayotte (Peuples, Langues et Cultures », in *Taârif* n°1, Revue des Archives départementales de Mayotte, avril 2009, pp. 31-38.

Ibrahim Soibahaddine Ramadani est docteur en sciences de l'éducation, Sénateur de Mayotte.

plus connu d'entre eux s'appelle *rawhani* (*raouhani*), parlant très bien l'arabe, mais baragouinant toutes les langues locales notamment le kiswahili, le shikomori. Ils portent aussi d'autres noms notamment Sultan, Idarousi. On les trouve aussi bien dans les milieux urbains que ruraux. Ceux qui sont possédés par le *rawhani* sont des musulmans pratiquants, vêtus toujours en blanc, couleur de la pureté. Ils aiment aussi porter des bagues en or avec des pierres rouges ou vertes. Ils adorent se parfumer et sentir l'encens comme le *wundi* (*undi*) qu'on brûle lors des manifestations en leur honneur. Les adeptes attribuent au *rawhani* une bonne connaissance de l'islam, en témoignent la récitation des sourates (versets) de Coran, les *duwan* (prières) qu'ils récitent aussi au moment des manifestations qui leur soient associées, sans parler des poèmes chantés, souvent à caractère religieux « *Kaswida* » (A. Chamanga 1992 : 117), à travers les *twarika* (confréries), soit *Kad'ri*<sup>72</sup>, soit *Rifai*<sup>73</sup>. Le choix des *rawhani* sur tout ce qui est censé être arabo-islamique, s'observe aussi à travers les aliments consommés au moment du rituel, pendant leurs cérémonies.

La cérémonie de **Mulidi** s'organise à l'intérieur de la maison de celui ou celle à qui on doit accomplir le rite de guérison. On l'accomplit aussi chez la personne possédée déjà par le *rawhani*, mais qui offre cette cérémonie à son *djinn* pour lui faire plaisir afin que ce dernier la laisse en paix et ne vient pas la tourmenter. Mais la cérémonie peut aussi avoir lieu en public.

Quel que soit l'endroit, les participants sont assis à même le sol sur une natte (*djavi* ou *lamaka*) étalée par terre. On distingue deux phases successives. A l'intérieur de la salle, les gens sont assis en cercle et chantent. Puis arrive le moment fort de cette cérémonie, ils se mettent debout toujours en chantant. Le battement de tambour et les chants s'accroissent et redoublent de vigueur. L'ambiance provoquée par la fumée qui se dégage des encens qu'on brûle sans arrêt, l'odeur de la chaleur suffocante des corps excités en sueur, celle des parfums, favorisent l'entrée en transe et en extase des possédés. Des participants, siège de *rawhani* et ceux dont le *rawhani* vont se manifester pour la première fois, sont entraînés dans un état de transe frénétique sans précédent appelé en langue locale « *Djadhiba* », allant même jusqu'à être évanouie ; quelque fois une perte totale de conscience. Dans ce cas, le *fundi* (officiant) vient murmurer des versets de Coran sur l'oreille droite de la personne jusqu'à ce qu'il reprenne conscience.

Autres faits émouvants, l'officiant-guérisseur procède à l'opération des piquoirs<sup>74</sup>, en langue locale « *hulabu* » ou à l'épée « *wupanga* », pour dit-on, extraire le mal, mais sans qu'une goutte de sang ne sorte de l'endroit piqué des personnes possédés à qui on a dédié la cérémonie ainsi qu'aux participants. Le *fundi*, murmure des versets de Coran, crie « *al madadi...al madadi* » (on appelle aux vertes magiques) et enfonce le bout métallique sur l'avant-bras de la personne sans une effusion de sang. Certains possédés dansent avec le piquoir sur leur corps. Quelques minutes après, le guérisseur (l'officiant) extrait le piquoir sans laisser aucune trace sur l'avant-bras. Dans cette circonstance, l'assistance ne doit pas pleurer au risque de faire échouer l'opération et mettre en danger la vie des participants, disait l'officiant.

L'épée est réservée seulement à la personne malade. D'abord, il est allongé et couvert d'un tissu blanc en l'occurrence le « *bafta* » (linceul pour le mort). L'officiant, l'épée à la main, avance vers le malade et introduit l'épée sous le drap et tranche le corps du malade en deux. L'assistance avait vu le corps tranché. Était-il une illusion ou de la magie ? Car à Ouani, lors de cette cérémonie organisée en public, nous avons assisté à ce genre d'opération et le *fundi* avait retiré le vêtement blanc qui couvrait la personne. Cette dernière dansait avec l'épée logée sur son ventre. Les participants

---

<sup>72</sup>(cl.9) [d] Confrérie musulmane présente aux Comores, du nom de son fondateur Abdel Qadir (en 456 de l'Hégire). (A. Chamanga 1992 : 114).

<sup>73</sup>(cl.9) Nom d'une confrérie musulmane implantée aux Comores. (A. Chamanga 1992 : 186).

<sup>74</sup>Le piquoir est un petit bar de fer 6 qui a la longueur d'un coupe-coupe, très pointu au bout avec une manche en bois plus volumineux que celui d'un couteau de cuisine. On attache sur la manche, des petites plaquettes de métal et qui en enfonçant le piquoir sur l'avant-bras de quelqu'un, il se produit un bruit de cliquetis assez impressionnant.

chantaient à haute voix et les tambourins résonnaient. Quelques minutes après, le *fundi* recouvrait la personne en utilisant le même tissu et procède à l'extraction de l'épée sur le ventre de la personne, qui quelque temps après se lève saine et sauve.

Certains parlaient d'hypnose, confirmés par Chanfi : « [...] le *guérisseur-officiant*...donne l'impression d'avoir tranché en deux le corps du malade. ...l'illusion paraît réussie, et l'assistance peut constater de visu la séparation des deux parties du corps. Ces pratiques du piquoir et de l'épée ressemblent aux performances de prestidigitatation et aux hypnoses des fakirs du sous-continent indien » (A. Chanfi A. 2002 : 174).

Norme morale et culturelle profondément enracinée dans l'identité comorienne, l'islam est transmis au sein des familles et des communautés par un enseignement et une pratique quotidienne inculqués dès l'enfance. Or comme le montre l'histoire et la sociologie d'Anjouan, cette transmission s'est mieux faite au sein de l'élite urbaine que dans les campagnes, moins équipées en institutions, et aux modes de vie qui ne laissaient pas le même loisir pour l'étude et la prière. Ainsi, dans les communautés rurales, malgré l'adhésion à l'islam, une autre culture religieuse a perduré. Les progrès de la scolarisation et l'ouverture de ces communautés, par une migration toujours plus importante, aux réseaux mondialisés de l'islam réformiste, les amènent à une réflexion critique sur les rituels non islamiques encore pratiqués. Ces rituels sont inscrits dans l'environnement naturel aussi bien que dans les vestiges culturels : manière de conserver et transmettre une mémoire du passé, ils sont aussi une forme de connaissance de l'espace des territoires habités et des ressources qui furent vitales à un moment ou un autre de l'histoire.